



Commune  
de  
La Neuveville



Commune  
mixte de Plateau  
de Diesse



Commune  
de  
Nods

#### Avis de construction

**Requérants :** Mme et M. Christiane et Matthias Grimm-Angelrath, route de Biègne 165, 2514 Ligerz.

**Projet :** Installation d'une pompe à chaleur extérieure en façade nord du bâtiment existant, à la route de Biègne 165, sur la parcelle no 1457, ban de La Neuveville.

**Zone :** Zone agricole, dans le périmètre de protection de Chavannes.

**Dérogations :** Au sens de l'article 24 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT).

**Dimensions :** Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 10 septembre 2021 au 11 octobre 2021. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 10 septembre 2021  
Municipalité de La Neuveville

#### Avis de construction

**Requérants :** M. Marc Van Wijnkoop Lüthi et Mme Christine Lüthi, chemin de Chavannes 33, 2514 Ligerz.

**Projet :** Remplacement de la porte d'entrée existante en façade sud par une porte en bois massif, au chemin de Chavannes 33, sur la parcelle no 3271, ban de La Neuveville.

**Zone :** Zone agricole, dans le périmètre de protection de Chavannes.

**Dérogations :** Au sens de l'article 24 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT).

**Dimensions :** Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 10 septembre 2021 au 11 octobre 2021. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 10 septembre 2021  
Municipalité de La Neuveville

#### MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 26 mars 2021 pour se prononcer sur les objets suivants :

##### VOTATIONS FEDERALES

1. **Acceptez-vous l'initiative populaire "Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital" ?**

2. **Acceptez-vous la modification du 18 décembre 2020 du code civil suisse (Mariage pour tous) ?**

##### VOTATION CANTONALE

1. **Acceptez-vous la modification de la Constitution cantonale (Article sur la protection du climat)**

Le scrutin sera ouvert :  
**dimanche 26 septembre 2021 de 10 h. à 12 h, dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, 2520 La Neuveville.**

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 4 mars 2018 de 10h. à 12h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

##### RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

#### VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 26 SEPTEMBRE 2021

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit :

**Président:** M.SCHLEIFFER David

**Vice-présidente:** Mme SOLTERMANN ROHRER Julie

##### Membres

Mmes  
SALGADO Pierrette  
SANTOS LINEIRO Sarah  
SCHNEIDER Noémie  
SCHORI Mona  
SCIALDONE Patrizia  
SIDLER Cécile  
TIERSBIER Chantal  
MM.  
REYMOND Basil  
SALA Loïc  
SCHAELEHLI Christophe  
SCHERTENLEIB Jean-Aimé  
SCHINDLER Olivier  
SEVERINO Marco  
SURBLED Patrick

#### MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE Publication

##### Collecte, transport et valorisation des ordures ménagères et des déchets verts

La Municipalité de La Neuveville met en concurrence la collecte, le transport et la valorisation des ordures ménagères et des déchets verts. Les documents d'appel d'offres sont actuellement en ligne sur le site internet : [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

Nous invitons les entreprises intéressées par ce mandat à en prendre connaissance.

Le Service de la gestion du territoire (032 752 10 80) reste à disposition pour toutes questions relatives à cette publication.

Le Service de la gestion du territoire  
La Neuveville, le 17 septembre 2021

#### AGENCE AVS REGIONALE DE LA NEUVEVILLE

Nous vous informons que nos bureaux seront **exceptionnellement fermés** tous les vendredis durant les mois de septembre et octobre 2021

Ceci afin de pouvoir assurer au mieux les tâches de l'agence AVS et la formation de la nouvelle collaboratrice.

Merci de votre compréhension.

La Préposée

#### Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

##### Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

##### Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) [cabinetdurgencesbiègne.ch](http://cabinetdurgencesbiègne.ch)

##### Dentiste

**0900 90 39 03** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)  
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Biègne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.



**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant, horaire temporairement réduit en raison de la crise sanitaire actuelle et la mise en télétravail d'une partie du personnel communal :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Judi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch)

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : [www.leplateaudediesse.ch](http://www.leplateaudediesse.ch)

En 2021, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	27.12.2021	31.12.2021	Vacances de Noël

**Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse**

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

**Points de collecte des déchets verts  
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

**VOTATIONS ET ÉLECTIONS  
VALIDITÉ DE VOS VOTES**

Afin que votre vote soit valable, nous devons vous rappeler les règles suivantes :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur.
2. Seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins. Si votre enveloppe à fenêtre devait s'être déchirée lors de l'ouverture, vous pouvez sans autre appeler le bureau communal pour qu'il vous en envoie une nouvelle.
3. Nous rappelons que les enveloppes de vote retournées par poste sans affranchissement ne sont pas prises en compte.

Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à ces dispositions, afin que nous puissions prendre votre vote en considération.

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

**ÉLECTIONS COMMUNALES DU 26 SEPTEMBRE 2021  
POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE  
Législature 2022-2025****Mairie**

Pour la Mairie, deux (2) candidats ayant déposé leur liste de candidature dans le délai imparti, la population sera invitée à se prononcer aux urnes le 26 septembre 2021. Les candidats sont les suivants (par ordre alphabétique):

**FAVRE ALVES Catherine**

28.06.1967 Prêles Géographe

**TROEHLER Raymond Sortant**

05.01.1958 Prêles Inst. électricien, maîtrise fédérale

**Présidence de l'Assemblée communale**

Aucun candidat ne s'étant présenté dans le délai imparti, la population sera donc invitée à se prononcer aux urnes le 26 septembre prochain sur le nom du successeur de M. Igor Spsychiger, élu au Conseil communal. Comme l'indique l'article 31 alinéa 1 du Règlement de la Commune mixte de Plateau de Diesse concernant les élections aux urnes, « lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité de voix, il sera procédé à un tirage au sort ». Dès lors, les citoyennes et citoyens de Plateau de Diesse voteront pour la personne éligible de leur choix. Il leur suffira d'inscrire le nom de la personnalité qu'il auront retenue sur le bulletin de vote prévu à cet effet. Sont éligibles « les personnes jouissant du droit de vote dans la commune » (art. 48, lett. a) du Règlement d'organisation (RO).

**L'administration communale****LÉGISLATURE 2022 - 2025****RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS ET SYNDICATS – RECHERCHE DE MEMBRES**

Avec la nouvelle législature 2022-2025 qui va commencer l'an prochain, le Conseil communal doit procéder à la réélection des membres de ses diverses commissions et syndicats.

Nous sommes donc à la recherche de citoyennes et de citoyens prêts à donner un peu de leur temps pour participer à quelques rencontres durant l'année dans une des commissions ci-dessous:

Commission urbanisme technique

Commission COBAT

Commission crèche

Commission des finances

Commission des pâturages

Commission de sécurité publique

Commission des aînés

Commission du PAL

Pour obtenir plus d'information par rapport à l'une de ces commissions, n'hésitez pas à contacter l'administration communale au 032 315 70 70.

Si vous êtes intéressés à faire partie de l'une de ces commissions contactez-nous par courriel à [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch) ou par téléphone au 032 315 70 70.

D'avance merci pour votre engagement.

Prêles, le 10 septembre 2021

L'administration communale

**ELECTIONS COMMUNALES  
PAR L'ASSEMBLÉE COMMUNALE  
DU 14 DÉCEMBRE 2021**

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en assemblée communale ordinaire le mardi 14 décembre 2021 pour procéder, conformément à l'art. 19 du règlement d'organisation, à l'élection suivante :

**Organe de vérification des comptes**

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025.

**Conditions requises :**

La vérification des comptes est assurée par un organe qualifié de droit privé. L'organe de vérification des comptes est élu pour quatre ans. Il est renouvelé tous les quatre ans par l'assemblée communale.

La loi et l'ordonnance sur les communes, ainsi que l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes énoncent les tâches de l'organe de vérification des comptes.

**Protection des données :**

L'organe de vérification des comptes est également

l'autorité de surveillance en matière de protection des données au sens de l'article 33 de la loi sur la protection des données. Il doit présenter une fois par année son rapport à l'assemblée communale.

**Candidatures :**

Les organes de révision de droit privé intéressés et remplissant les conditions requises sont priés de s'annoncer à l'administration communale jusqu'au 15 octobre 2021. Ils peuvent également, dans le même délai, faire parvenir leur offre de services.

**Remarque :**

L'organe de révision actuel a été sollicité pour un nouveau mandat de 4 ans.

**Procédure électorale**

Le Président de l'assemblée communale communique les propositions du Conseil communal. Les personnes présentes jouissant du droit de vote peuvent faire d'autres propositions. La procédure électorale est décrite aux art. 48 et suivants du règlement d'organisation.

Prêles, le 10 septembre 2021

Le Conseil communal



## GRUPE DE TRAVAIL "AVENIR DU CENTRE SPORTIF DU PLATEAU"

Une table ronde a été organisée début juillet 2021 quant à l'avenir du Centre sportif. Au vu des nombreux défis à relever, la création d'un groupe de travail a été privilégiée.

Les sociétés locales ont été invitées à s'annoncer pour la première séance du groupe de travail, cette dernière se déroulera le 29 septembre prochain.

Si, en tant que citoyenne ou citoyen, vous êtes intéressés à intégrer ce groupe de travail, n'hésitez pas à vous annoncer auprès de la commune par téléphone ou par courriel.

Avec un tout grand merci.

L'administration communale

## TAILLE DES HAIES, BUISSONS ET CULTURES AGRICOLES POUR LA SAISON HIVERNALE

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que, selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes :

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

Les riverains doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

**Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates d'ici au 15 octobre au plus tard.**

Si le nécessaire ne devait pas être fait, la commune se réserve le droit d'effectuer le travail par substitution.

D'avance nous vous remercions de votre collaboration

L'administration communale

## DÉCHETTERIE DE DIESSE RAMASSAGE ANNUEL DE DÉCHETS SPÉCIAUX concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi 25 septembre 2021 de 09h00 à 12h00, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de Fr. 5.--/kg, sera encaissé directement sur place.

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

## DÉPÔT DES DÉCHETS VERTS

Par cette annonce, nous aimerions rappeler aux citoyennes et citoyens qu'il est interdit de déposer des déchets verts le dimanche, tant à Lamboing qu'à Prêles.

Nous rappelons aussi que les entreprises ne sont pas autorisées à accéder à cette déchetterie.

D'avance nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à ces prescriptions, par respect pour les personnes habitant à proximité des décharges.

L'administration communale

## ROBINETS QUI GOUMENT ET WC QUI COULENT !!!

Saviez-vous que quand les robinets gouttent ou les WC coulent, cela peut engendrer une grande consommation d'eau. Donc gare à votre facture ! Pensez à faire réparer vos robinets et toilettes à temps.

L'administration communale

## INFORMATION

Les propriétaires de volailles, de chèvres, d'abeilles, de poissons, etc. sont tenus de s'annoncer auprès de l'Office de l'agriculture et de la nature du canton de Berne à 3052 Zollikofen. Les bases légales se trouvent dans l'Ordonnance fédérale sur les épizooties (art. 18a) et dans l'Ordonnance cantonale sur les épizooties (art. 21b).

Pour ce faire, vous pouvez vous annoncer en ligne sur le site : [www.be.ch.declaration-unites-elevage](http://www.be.ch.declaration-unites-elevage).

Ce document est également mis à votre disposition sur le site de la Commune mixte de Plateau de Diesse sous "Guichet virtuel / Animaux et agriculture".

L'administration communale

## COUPE DE BOIS - AVIS À LA POPULATION

Dès le 1<sup>er</sup> septembre et jusqu'à mi-octobre, auront lieu des travaux de coupe du bois destiné à la construction de la nouvelle école à Prêles.

Ces travaux auront lieu à Diesse, entre la place de pique-nique de Pentier et le lieu dit "Le Fornel".

Ces travaux occasionneront d'éventuels délais d'attente de passage sur les chemins aux alentours, merci d'avance à tous les usagers (promeneurs, cyclistes, cavaliers etc.) pour leur patience et le respect des signalisations.

Il faut également s'attendre à un trafic de camions quotidien.

Le triage forestier



GRUPE ANIMATION PRÊLES

## SOUTIEN AUX AÎNÉS (COURSES, PAIEMENTS, ...)

Nous vous rappelons que le *Groupe d'Animation de Prêles* est à disposition des aînés de la Commune de Plateau de Diesse pour faire leurs courses, leurs paiements, etc.

Afin de pouvoir bénéficier de ce service, les personnes intéressées ont la possibilité de s'adresser directement aux membres suivants :

Mme Lecomte Alexia	078 865 80 60
Mme Simon-Vermot Nathalie	032 932 22 00
ou	079 519 93 93
Mme Wüthrich Christine	078 682 58 10
ou	032 315 29 48
Mme Moser Malika	079 311 33 43

Votre équipe du GAP

## PASSAGE DU BIBLIOSBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES



### Stationnements du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021

#### Stationnements

- Diesse :** Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00
- Prêles :** A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
- Lamboing :** A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

25 septembre

L'administration communale





## HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

### Septembre

**Lundis** 20, 27 8.00 h - 12.00 h  
**Samedis** 25 8.00 h - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

## Avis de construction

**Requérants** : Bastien et Nadège Jeandupeux, Chemin de Pierre-Grise 18, 2518 Nods

**Auteur du projet** : Läderach Installations sanitaires et chauffage Sàrl, Rue des Prés-Bugnons 4, 2525 Le Landeron

**Projet** : Démontage de l'ancien producteur de chaleur à mazout et installation d'une pompe à chaleur air/eau, sur RF 2349 du ban de Nods, Chemin de Pierre-Grise 18, 2518 Nods

**Zone** : Zone d'habitation 1

**Dérogation** : Aucune

**Dimensions** : suivant plans

**Protection des eaux** : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 07.09.2021

Administration communale

## DÉCHETTERIE DE DIESSE RAMASSAGE ANNUEL DE DÉCHETS SPÉCIAUX concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi 25 septembre 2021 de 09h00 à 12h00, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de Fr. 5.-/kg, sera encaissé directement sur place.

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

## DECHETS ENCOMBRANTS

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le

**Samedi 25 septembre 2021**

**A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 08.00 à 12.00 h**

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Julien Frei au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE



Nous recherchons des personnes motivées à s'engager dans le cadre de la Société de Développement de Nods afin de compléter son comité. Merci aux personnes intéressées de prendre contact soit par courriel à l'adresse suivante :

[celine\\_bernasconi@yahoo.fr](mailto:celine_bernasconi@yahoo.fr)

soit par sms au 078 712 51 31

Nous nous réjouissons de vous accueillir au sein du comité en vue de partager et soutenir les idées que vous auriez pour animer la vie du village !

La Société de Développement de Nods

## LES BALADES DE NODS 2021

La SDN (Société de développement de Nods) organise cet automne 3 balades. Alors à vos agendas:

### Mercredi 22.09.2021 / Balade d'automne

Rendez-vous au parking du Cheval-Blanc à Nods à 8h30 (durée env. 2h30 avec pause croissants/café). En cas de pluie, reporté au mercredi 29.09.2021. Inscription obligatoire au 078 712 51 31 (whatsapp ou sms, jusqu'au 20.09.2021).

### Mercredi 17.11.2021 / Balade au clair de lune

Rendez-vous au parking de la Pierre-Grise à Nods (téléski) à 20h00 (durée env. 1h30). Matériel à prendre: lampe frontale. En cas de pluie, reporté au mercredi 24.11.2021. Inscription obligatoire au 078 712 51 31 (whatsapp ou sms, jusqu'au 16.11.2021).

### En décembre 2021 / Balade de nuit

Date et lieu à confirmer ultérieurement

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE

Dans sa séance du 24 août 2021, le Conseil communal a accepté le procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 juin 2021, assemblée ayant approuvé les éléments suivants :

### Les modifications du Règlement des Pâturages

Cette approbation est rendue publique en vertu de l'art. 45 de l'ordonnance du 16.12.1998 sur les communes ; OCo.

CONSEIL COMMUNAL

Consultez gratuitement la Feuille officielle

[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)



## Nouvelles de l'administration

### Consultation de la Confédération relative à la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire

Le gouvernement bernois est favorable au projet de révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire. Il porte sur les constructions hors des zones à bâtir. Le Conseil-exécutif salue en particulier le contre-projet indirect à l'initiative paysage. Il estime lui aussi que l'initiative va trop loin. Il souscrit à l'idée d'un renforcement du principe de séparation entre parties constructibles et parties non constructibles du territoire. Toutefois, il est impératif que le projet n'instaure pas d'exceptions supplémentaires.

Par ailleurs, l'objectif de simplifier la loi n'est pas encore atteint. La nouvelle approche proposée en matière de planification et de compensation imposera un travail important d'ajustement des plans directeurs et des plans d'affectation.

### Consultation de la Confédération concernant le soutien en faveur des transports publics durant la crise du COVID-19

Le Conseil-exécutif du canton de Berne est favorable au paquet de mesures proposé par le Conseil fédéral pour soutenir les transports publics face à la crise du COVID-19. Le projet prolonge les mesures urgentes arrêtées en 2020. Les transports publics sont indispensables pour le bon fonctionnement de la société et pour le développement économique de la Suisse. Il est indispensable de les soutenir car ils

continuent de subir d'importantes pertes financières en raison de la pandémie de COVID-19 et de la décision de rendre le télétravail obligatoire puis recommandé. Le gouvernement bernois estime que le soutien en faveur des transports locaux et des transports touristiques devrait être reconduit en 2021.



Compte donateurs: 30-882-0  
[liguepulmonaire.ch](http://liguepulmonaire.ch)

LIGUE PULMONAIRE  
De souffle pour la vie

## Adresses utiles

### Service de maintien à domicile (SMAD)

**La Neuveville - Plateau de Diesse**  
Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville  
Tél. 032 751 40 61 - [www.smad.ch](http://www.smad.ch)

### Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?  
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)  
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**  
Tél. 032 489 10 03

### Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96  
**Repas à domicile** : tél. 032 751 21 05  
[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert  
les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.  
Tél. 032 751 10 35, Courriel : [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)  
Visitez notre site Internet : [www.paroisse2520.ch](http://www.paroisse2520.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.  
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf  
lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien  
en pastorale, tél. 079 352 38 12. [www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour  
les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture  
de l'administration.

### Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

### Service payant de bus durant le week-end

**Noctanbus**: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h  
**Moonliner**: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville Ouvert d'avril à octobre.  
Fermé en hiver. Infos et manifestations sous : [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch)  
Courriel : [info@jurabernois.ch](mailto:info@jurabernois.ch) / Tél. 032 494 53 43

## Agenda

### Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Samedi	18.09.20h30	Flamenco
Samedi	25.9 20h30	Junior Thsaka
Samedi	2.10 20h30	La Troupe de Rive
Dimanche	3.10 17h	La Troupe de Rive
Samedi	9.10 20h30	Marc Aymon
Samedi	16.10 20h30	Simon Gerber & Sophie Noir trio Stockholm Syndrome
Samedi	23.10 20h30	Pascal Rinaldi
Samedi	30.10. 20h30	MO(R)TEL
Dimanche	31.10 17h	MO(R)TEL
Samedi	6.11 20h30	Krafft - Golay
Samedi	13.11 20h30	Aucaigne - Kohler
Dimanche	14.11 17h	Aucaigne - Kohler
Vendredi	19.11 20h30	Ted Sugarlove - Céline Latscha
Samedi	20.11 20h30	Ted Sugarlove - Céline Latscha
Vendredi	3.12 20h30	Troupe en apARTé
Dimanche	5.12 17h	Troupe en apARTé
Samedi	11.12 20h30	Nicolas Fraissinet

### Paroisses réformées Diesse-Lamboing-Prêles & Nods

#### CULTE DU JEÛNE FÉDÉRAL A NODS CULTE DE RECONNAISSANCE ET DE PARTAGE

Dimanche 19 septembre, 10h, église de Nods.  
Cette fête est l'occasion de remercier pour ce qui est  
donné à travers les récoltes. Mais comment remercier  
quand le cycle de la nature se dérègle et  
interpelle notre mode de vie ?  
Le témoignage d'un agriculteur et d'un apiculteur  
du Plateau seront particulièrement bienvenus.  
Le culte sera suivi du partage d'une soupe et de  
gâteaux aux pruneaux.  
Les règles sanitaires (masques, gel, distances) seront  
bien entendu respectées.  
Pour ce culte il n'est pas nécessaire de présenter un  
pass covid.

*Bienvenue à chacune et à chacun*

### Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 17 septembre  
10h, célébration œcuménique au home Mon Repos  
16h30, Bienvenue à tous les enfants de la 2H à 6H !  
Bricolage, chant, animation  
18h, catéchisme des 11H à Diesse  
**Dimanche 19 septembre**  
Célébration œcuménique du Jeûne fédéral à la Blanche-  
Eglise  
John Ebbutt, pasteur, Yannick Salomon, assistant de  
paroisse. Sara Gerber, organiste et la participation du  
groupe SMS. Marc 9, 30-37 : les plus petits.

Apéritif à la sortie  
**Nous vous espérons nombreux, c'est pourquoi nous  
serons tenus, selon les nouvelles prescriptions du  
Conseil fédéral pour les services religieux de plus  
de cinquante personnes, de vous demander votre  
certificat COVID.**

**Mercredi 22 septembre**  
10h, prière et partage biblique à la salle Schwander

#### La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service :  
Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57, 078 648 57 23,  
[jebbutt@macquality.ch](mailto:jebbutt@macquality.ch)  
Diacre Jean-Marc Leresche, 079 655 73 09  
Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, 032 315 11 53  
Secrétariat : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

[www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch) - [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)  
et [www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch)

#### Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag, 19. September  
10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Erster Läset-Sonntags- und  
Bettags-Gottesdienst in der Kirche Ligerz, mit Karin  
Schneider (Musik) und Pfr. Peter von Salis.  
**Pikettdienst**  
26. August bis 31. Oktober: Pfr. Peter von Salis  
(078 741 37 64)

[www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch)

#### Paroisse catholique de La Neuveville

**Messe**  
La messe dominicale en l'église Notre-Dame de  
l'Assomption a lieu à 10h. Nous nous conformons  
toujours aux directives fédérales.  
Comme l'église catholique est fermée jusqu'à nouvel avis  
pour travaux, les célébrations se tiennent, selon l'horaire  
habituel, dans la grande salle paroissiale en-dessous de  
l'église.  
**Dimanche 19 septembre**  
Jeûne fédéral : célébration œcuménique en la Blanche-  
Eglise.

#### Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

**Culte du Jeûne fédéral**  
Dimanche 19 septembre, 10h, église de Nods, nos rai-  
sons d'être reconnaissants, avec le témoignage d'un  
agriculteur et d'un apiculteur. Service de voiture (voir  
ci-dessous)

#### Dimanche 26 septembre

Culte à La Neuveville, 10h  
**Course de la Solidarité**  
La 10<sup>ème</sup> édition fut un beau succès avec un soleil  
généreux. Un tout grand merci pour votre présence,  
votre participation, votre solidarité. Résultats sur le site  
[www.coursedelasolidarite.ch](http://www.coursedelasolidarite.ch)

#### Service de voiture

9h35 école à Prêles/ 9h40 La Poste Lamboing; si le culte  
a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre  
du village à Diesse.

#### Contacts

Pasteur: Stéphane Rouèche, [strouèche@gmail.com](mailto:strouèche@gmail.com)  
032 315 27 37 / 079 429 02 80.

Conseil paroissial: Mme Damara Röthlisberger  
Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77

[www.lac-en-ciel.ch/diesse](http://www.lac-en-ciel.ch/diesse)

#### Paroisse de Nods

**Dimanche 19 septembre**  
10h à Nods: Jeûne fédéral  
Culte commun pour les paroisses de Diesse et de Nods  
sous le thème Reconnaissance et Partage. Témoignage  
de Monsieur Jean-Claude Bourquin de Diesse. A l'issue  
du culte de la soupe et du gâteau aux pruneaux seront  
offerts.

## 9 / Paroisses

### Mardi 21 septembre

9h, lecture biblique et prière.

#### Contacts

M. le Pasteur Marco Pedrolì est à votre disposition au  
076 588 98 85 ou par email [marco.pedrolì@sunrise.ch](mailto:marco.pedrolì@sunrise.ch)  
N'hésitez pas à le contacter !  
**Catéchète professionnelle**  
Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

#### Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.  
1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie.  
Cours message ou réflexion et partages en groupes.  
(également en streaming)  
2<sup>ème</sup> dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels.  
Sans streaming  
4<sup>ème</sup> dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main.  
(également en streaming)  
Si 5<sup>ème</sup> dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site  
[www.labri.ch/agenda](http://www.labri.ch/agenda)

Contact du pasteur Didier Suter :  
032 751 36 65 ou [pasteur@labri.ch](mailto:pasteur@labri.ch)

#### Eglise Adventiste - Services à Bienne

Ch. des Ecluses 33, rendez-vous chaque samedi à :  
9h30 : Partage de la parole (EDS)  
10h30 : Culte, louange et prédication  
(Avec les précautions d'usage de désinfection et de distance)

## Instantané!

### Gâteau aux pruneaux

Certains l'aiment juteux à souhait, et n'allez sur-  
tout pas rajouter des amandes ou des noisettes  
moulues qui gâcheraient le goût sucré-acidulé  
de ce beau fruit de l'automne ! Oui, question  
gâteau aux pruneaux, à chacun sa recette ! Mais  
sans lui, il manquerait une certaine saveur au  
Jeûne fédéral. Voici une ancienne tradition de  
nos contrées où lorsque l'on s'abstenait de nour-  
riture à midi pour assister à un service religieux  
qui se prolongeait le dimanche jusque... dans  
l'après-midi. D'où la tarte de la ménagère qu'il  
n'y avait qu'à glisser le soir au four.

Une autre coutume rapporte que l'on se serait  
contenté de manger un gâteau le jour du Jeûne  
afin d'offrir l'argent économisé aux plus néces-  
siteux.

Aujourd'hui, à mordre à pleine dents dans une  
tranche, on peut se demander : quels sont les  
fruits de générosité qui m'ont été donné ?

Gratitude pour la Vie telle qu'elle se reçoit ? Rendre  
à Dieu un merci qui n'est pas seulement du bout  
des lèvres, mais du plus profond de soi ? A  
chacun de chercher, sans noyaux, ce qui a pu  
mûrir, être gorgé de soleil et de vitalité.

Mais voilà que déjà, en tant que gourmand, on  
est tenté de se resserrer...

Le gâteau aux pruneaux nous invite à rester un  
peu sur notre faim. Celle qui nous tourne vers  
l'autre, vers ce qui est essentiel : le partage en  
parts égales, la joie d'un moment de rencontre  
privé, la douceur d'une amitié, le geste offert  
qui ne peut qu'améliorer la recette !

Alors ? vous reprendrez bien une tranche ?

*John Ebbutt, Marie-Laure Krafft Golay, Jean-Marc  
Leresche, Marco Pedrolì, Stéphane Rouèche,  
Yannick Salomon, Didier Suter*

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)